



Aléop Région PAYS de la LOIRE

Pour tout renseignement :

CAT - Aléop 53 - CS 90210

22002 SAINT-BRIEUC Cedex 1

Tél : 0 806 800 053*

*Prix d'un appel local

Courriel : info.aleop53@paysdelaloire.fr

Le port du masque est obligatoire dans les transports en commun.

infos pratiques

Transport à la demande

du Mont des Avaloirs



Création graphique : nobilita - Ne pas jeter sur la voie publique - Novembre 2021

Transport à la demande

- Cyril → Coiffeur
- Léo → Cours de tennis
- Françoise → Dentiste
- Thomas → Boulot
- Patrick → Piscine
- Denise → Kiné

Aléop Région PAYS de la LOIRE

aleop.paysdelaloire.fr

? QU'EST CE QUE LE TRANSPORT À LA DEMANDE ?

Une visite chez des amis, un rendez-vous pour un emploi, un saut à la bibliothèque...

Le transport à la demande permet d'effectuer des déplacements de proximité et complète l'offre de transport du réseau Aléop.

Sur une simple réservation, un véhicule passe vous prendre au point d'arrêt « transport à la demande » à proximité de chez vous et vous permet de rejoindre le point d'arrêt le plus proche de votre destination ou un pôle de centralité (Alençon, la Ferté-Macé, Bagnoles-de-l'Orne ou Mayenne).

Ces trajets sont possibles* :

- Le mardi de 9h à 12h30
- Le mercredi de 9h à 12h30 à 13h à 18h30
- Le vendredi de 13h à 18h30

* Hors jours fériés



Des véhicules adaptés, du personnel formé

Pour les personnes à mobilité réduite ou âgées de plus de 75 ans ou demeurant en dehors de la partie agglomérée de leur commune, la prise en charge peut s'effectuer au domicile.



COMBIEN ÇA COÛTE ?

- Ticket à l'unité : 2,00 €
- Carnet de 10 tickets : 16,00 €
- Hors département : 2 tickets
- Gratuit pour les moins de 4 ans.

Points de vente :

- À bord des véhicules.
- Dans les points de vente Aléop en Mayenne (liste disponible sur aleop.paysdelaloire.fr)



COMMENT RÉSERVER ?

1. Inscrivez-vous en renvoyant le formulaire. L'adhésion est gratuite.
2. Réservez votre transport par téléphone, par courriel ou en ligne au plus tard la veille de votre déplacement avant 14h (ou le vendredi avant 14h pour un départ le lundi).
 - Par téléphone au : 0 806 800 053** de 8h à 17h du lundi au vendredi, le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h. En été de 8h à 12h.
 - Par courriel : info.aleop53@paysdelaloire.fr
3. Le véhicule passe vous chercher à l'heure convenue (délai de + ou - 15 minutes).

** Prix d'un appel local



QUELS SONT LES TRAJETS POSSIBLES ?

Les trajets sont possibles :

↻ Entre les communes suivantes :

Averton	Pré-en-Pail (Pré-en-Pail Saint-Samson)
Boulay-les-Ifs	Ravigny
Champfrémont	Saint-Aignan-de-Couptrain
Chevaigné-du-Maine	Saint-Aubin-du-Désert
Couptrain	Saint-Calais-du-Désert
Courcité	Saint-Cyr-en-Pail
Crennes-sur-Fraubée	Saint-Germain-de-Coulamer
Gesvres	Saint-Mars-du-Désert
Javron-les-Chapelles	Saint-Pierre-des-Nids
Le Ham	Saint-Samson (Pré-en-Pail Saint-Samson)
La Pallu	Saint-Samson
Lignièrès-Orgères	Villaines-la-Juhel
Loupfougères	Villepail
Madré	
Neuilly-le-Vendin	

↻ Au départ d'une commune du territoire vers un pôle de centralité (Alençon, la Ferté-Macé, Bagnoles-de-l'Orne ou Mayenne) :

- Alençon, la Ferté-Macé, Bagnoles-de-l'Orne : Gare routière, hôpital, centre ville.

La desserte d'Alençon, la Ferté-Macé, Bagnoles-de-l'Orne est possible uniquement le mercredi matin (arrivée entre 10h et 10h10 et départ entre 12h et 12h10) et le vendredi après-midi (arrivée entre 14h et 14h10 et départ entre 18h et 18h10).

- Mayenne : Gare routière, hôpital, centre ville.

La desserte de Mayenne est possible uniquement le mardi matin (arrivée entre 10h et 10h10 et départ entre 12h et 12h10).



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- Les déplacements s'effectuent uniquement d'une commune à une autre.
- Les parents doivent fournir leurs propres dispositifs de sécurité pour les enfants en bas âge (siège auto, réhausseur...).
- Un mineur peut voyager seul, à partir de 7 ans, uniquement après réception de l'autorisation parentale par la centrale de mobilité.
- N'est autorisée qu'une seule utilisation du service par foyer et par demi-journée (un aller et retour).
- Le trajet retour ne pourra se faire moins d'une heure après l'arrivée.
- Un élève ne peut pas utiliser le service pour un usage scolaire.
- En période scolaire, un élève ne peut pas utiliser le service avant 16h30 excepté le mercredi après midi et le samedi.
- Deux absences injustifiées entraînent une radiation temporaire d'une durée de 6 mois.
- La plage horaire de fonctionnement correspond aux horaires de début et de fin de transport.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Merci de l'envoyer par courrier à :

CAT – Aléop 53

CS 90210

22002 SAINT-BRIEUC Cedex 1

ou par courriel à l'adresse :

info.aleop53@paysdelaloire.fr

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

Commune :

Code postal :

Tél fixe : Tél portable :

Courriel :

Handicap :



Pour les mineurs, l'accord du responsable est obligatoire.

Je soussigné père, mère, tuteur, autorise l'enfant désigné ci dessus à utiliser le service du transport à la demande.

Date : Signature obligatoire :

